

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Vingt et unième session ordinaire
9 - 13 juillet 2012
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/743(XXI)
Original : Anglais

RAPPORT DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Orig: ANGLAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARLEMENT PANAFRICAIN : JUILLET 2011 - JUILLET 2012

**Présenté à la 21^{ème} Session ordinaire
du Comité exécutif de l'Union africaine
Juillet 2011/juillet 2012, Addis-Abeba (Éthiopie)**

INTRODUCTION

1. Le Parlement panafricain (PAP) est un organe de l'Union africaine institué aux termes de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Le PAP a pour mandat de promouvoir la démocratie parlementaire sur le continent grâce à des actions de collaboration avec les Parlements nationaux et régionaux afin que les peuples africains participent aux activités de l'Union africaine en ayant la possibilité d'exprimer leurs aspirations à travers leurs représentants élus qui sont membres du PAP.
2. Le rapport annuel d'activités 2011-2012 du PAP au Conseil exécutif est publié au cours d'une période cruciale caractérisée par une crise sur la scène internationale. Partout dans le monde, les populations s'engagent de plus en plus dans des manifestations comme moyen pour exprimer leurs frustrations et sentiments d'exclusion des processus de prise de décisions par leurs gouvernements sur des questions touchant leurs moyens d'existence. Sur le continent africain, les mêmes sentiments sont exprimés sous diverses formes de manifestations dans les États membres de l'Union. Dans certains cas, ces manifestations mettent à mal la sécurité nationale.
3. Le continent africain a connu des changements dramatiques de régimes, notamment en Afrique du Nord et continue d'être menacé par des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans plusieurs États membres de l'UA, en particulier en Afrique de l'Ouest. En Europe, les populations sont confrontées à une crise financière sans précédent, qui, selon le PAP est la conséquence de quelque de plus profond que des régimes de réglementation bancaires insuffisants. Par conséquent, analysée de manière critique, elle peut être l'expression de la désillusion vis à vis de la crise de la démocratie et de la mauvaise gouvernance.
4. L'instabilité de certains régimes politiques à l'échelle mondiale, notamment dans les États membres de l'Union africaine, est directement imputable à l'écart sans cesse croissant entre les gouvernements et les gouvernés d'une part et entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif d'autre part. Ce sentiment d'exclusion des populations en matière de gouvernance menace la crédibilité et la légitimité des gouvernements de plusieurs États.
5. Le PAP estime que le développement de la démocratie parlementaire dans laquelle les représentants démocratiquement élus des populations ont la possibilité de jouer le rôle crucial de contrôle des actions du pouvoir exécutif, est essentiel pour assurer la stabilité politique durable sur le continent africain. Ainsi, une démocratie parlementaire renforcée assure que la souveraineté des populations est garantie et que leurs opinions sont prises en compte dans le processus de prise de décisions. D'où, la pertinence de la définition courante de la démocratie en tant que

« *gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* », qui constitue le concept directeur sous-tendant le mandat du PAP.

6. C'est dans ce contexte susmentionné que le présent rapport présente une vue d'ensemble concise des activités du PAP au cours de la période s'étendant de juillet 2011 à juillet 2012. Il fait l'état des lieux, expose les défis auxquels le PAP a été confronté et fait des propositions en vue d'une meilleure performance des parlementaires panafricains dans leurs efforts pour exécuter le mandat du PAP.

I. LA TRANSFORMATION DU PARLEMENT PANAFRICAIN

7. L'Article 25 du Protocole du PAP prévoit la révision du Protocole cinq ans après son entrée en vigueur pour s'assurer qu'il répond aux besoins croissants du continent sur les questions liées à la facilitation de l'harmonisation des politiques et à l'intégration en vue du développement.
8. La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a recommandé que le Protocole du PAP soit révisé. D'ailleurs, le Conseil exécutif a confirmé la décision de la Conférence relative à la révision du Protocole en indiquant la nécessité d'accélérer la révision du Protocole du PAP, afin de permettre à l'organe de jouer efficacement son rôle (voir la décision du Conseil exécutif) Doc.EX.CL/676 (XIX).
9. Le PAP se réjouit des progrès réalisés jusqu'ici par rapport au processus de validation du Protocole. Les ministres de la Justice des États membres de l'UA ont examiné le Protocole et l'ont approuvé sans réserve. Le Protocole doit être soumis aux organes de décision de l'UA en vue des recommandations pour son adoption par la Conférence au Sommet de juillet. Le PAP voudrait profiter de cette occasion pour remercier la Commission de l'UA à travers le cabinet du Conseiller juridique, qui, avec diligence, a facilité le processus de validation du Protocole.

II. L'ORGANIGRAMME DU PARLEMENT PANAFRICAIN

10. Depuis son inauguration, il y a douze (12) ans, l'organigramme du PAP n'a pas encore été approuvé. L'absence d'un organigramme approuvé n'a pas permis à l'organe de jouer pleinement son rôle. Cependant, suite à plusieurs décisions du Conseil exécutif demandant la révision de l'organigramme du PAP, le Sous-comité du COREP sur les réformes des structures s'est réuni avec le PAP et a convenu avec l'organe d'un projet d'organigramme devant être examiné par le COREP.

11. Le PAP voudrait encore une fois remercier le Sous-comité pour avoir traité le problème de l'organigramme du PAP dans un esprit de conciliation au cours de sa réunion. Le PAP tient particulièrement à remercier la Commission de l'UA pour son rôle central dans la remise de ses propositions au Sous-comité du COREP.

III. LE BUDGET DU PARLEMENT PANAFRICAIN

12. Le Conseil exécutif dans sa décision Doc.EX.CL/676 (XIX), fondée sur les propositions du PAP demandant à l'Union de résoudre l'anomalie relative au traitement des parlementaires panafricains, non prévu par les Statut et Règlement du personnel de l'UA, a demandé au COREP de soumettre au Conseil des propositions appropriées sur la façon dont le problème des indemnités des parlementaires panafricains devrait être traité.

13. De plus, le budget du PAP est toujours insuffisant parce que l'Union africaine avait pris des sanctions contre l'organe, suite à des irrégularités. Malgré des progrès évidents réalisés et reconnus, le budget du PAP a été réduit radicalement pour des raisons historiques qui ne sont plus défendables.

IV. MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS

14. Tout en respectant la décision de la Conférence de centraliser le budget des missions d'observation des élections et des chefs de délégation, le PAP tient à souligner que la question des missions d'observation des élections relève avant tout de la responsabilité du Parlement. C'est le Parlement qui est chargé de promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie. D'ailleurs, dans le cas du PAP, le Protocole, aux termes de ses objectifs, recommande à l'organe de promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme.

15. Le système actuel de l'UA consistant à centraliser les missions d'observation des élections au sein de la Commission, n'est pas du tout efficace. Les rapports des missions d'observation des élections ne sont soit jamais publiés, soit ils sont publiés très tard. À ce jour, les impacts des missions d'observation des élections conduites par l'UA ne sont pas encore perceptibles sur le terrain, parce que l'institution qui a l'expérience et les compétences, à savoir le Parlement continental a vu réduire son rôle consistant à être la voix des populations dans la conduite des élections dans les États membres.

V. LA PAIX ET LA SÉCURITÉ SUR LE CONTINENT

16. Le PAP est extrêmement préoccupé par la fréquence des changements anticonstitutionnels de gouvernements sur le continent. L'instabilité politique en Afrique n'est pas seulement préjudiciable au développement et à la sécurité mais sa conséquence immédiate est la souffrance inhumaine et évitable des femmes et des enfants.

17. Le PAP, pour sa part, afin de contribuer à la paix, a envoyé en 2011 pendant les soulèvements en Afrique du Nord, des missions d'information en Libye, en Tunisie et en République arabe sahraouie démocratique. Le PAP vient juste de terminer dans la semaine du 3 juillet 2012, une mission au Mali et attend le rapport de la délégation. Dans l'attente des confirmations, le PAP se propose de conduire des missions d'information au Soudan et au Soudan du Sud.

VI. LA CONTRIBUTION DU PARLEMENT PANAFRICAIN A LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

18. En juillet 2010, le PAP s'est engagé dans la campagne *“11 signatures avant 2011”* afin de s'assurer que onze (11) États membres de l'Union africaine ratifient la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance avant la fin de l'année 2010. La campagne s'est poursuivie en 2011, avec la collaboration de la Commissaire de l'UA aux affaires politiques et a permis d'obtenir le nombre requis d'États membres ayant signé la Charte en janvier 2012.

19. Pour le PAP, la phase d'internalisation de la Charte est essentielle pour assurer la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie dans les États membres. En outre, l'internalisation de la Charte devrait bien permettre de réduire l'instabilité politique.

20. Actuellement, le PAP s'apprête à se lancer dans le processus de ratification de la nouvelle Charte africaine des valeurs et principes des services publics et de l'administration. À cet égard, une réunion est prévue en Afrique de l'Ouest.

VII. LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN

21. Le PAP estime que la promotion du commerce intra-africain n'est pas uniquement importante pour favoriser le développement et l'emploi sur le continent, mais peut également être une stratégie de prévention des conflits entre les États membres de l'Union africaine. Le PAP estime qu'il est peu probable que des États qui entretiennent des échanges commerciaux puissent se faire la guerre.

22. Afin de mettre en œuvre la décision de la Conférence de promouvoir le commerce intra-africain, le PAP a débattu de la question au cours de la Session ordinaire de mai 2012. Ce thème figurera également au programme de la prochaine Conférence des Présidents des Assemblées nationales et des Sénats d'Afrique.

VIII. LES SESSIONS ORDINAIRES DU PARLEMENT PANAFRICAIN

23. Le PAP organise deux Sessions ordinaires chaque année. Ces Sessions sont l'occasion de débattre des questions que la Conférence a décidé de promouvoir. Au cours des Sessions, le PAP invite d'éminentes personnalités de l'Union africaine ou quelques fois, du monde, afin de promouvoir les bonnes relations.

24. C'est pourquoi, dans le but de mettre en œuvre les décisions de la Conférence de l'UA, le PAP a tenu une Session du 3 au 14 octobre 2011. En outre, suite au Sommet de juillet à Malabo qui a débattu de la question de l'autonomisation des jeunes, le PAP a débattu du thème de l'*“Autonomisation des jeunes pour le développement durable”*.

25. Au cours de cette Session, des représentants de la jeunesse africaine de toutes les régions ont été invités et le thème de l'autonomisation des jeunes pour le développement durable a été débattu.

26. Depuis son inauguration, pour la première fois, le PAP a tenu la Session suivante à Addis-Abeba (Éthiopie), du 15 au 20 janvier 2012. Cette Session a été axée sur la promotion de la visibilité du Parlement sur le continent. M. Jean Ping, le Président de la Commission de l'UA s'est adressé au Parlement ; le ministre éthiopien S.E. Meles Zenawi a été l'invité d'honneur. Il a également délivré un message à la Session du PAP et fait un exposé sur l'état de l'Union africaine. Plusieurs ambassadeurs ont assisté à la Session du PAP. Ils ont souhaité que le PAP envisage de tenir d'autres Sessions à Addis-Abeba.

27. Au cours de la Session ordinaire de mai 2012, le PAP a organisé de nouvelles élections pour se doter d'un nouveau Bureau; le mandat du Bureau précédent étant arrivé à terme. Par conséquent, le 28 mai 2012, les élections des nouveaux membres du Bureau ont été organisées. Dans ce même cadre, les élections des bureaux des Commissions permanentes et des Groupes régionaux ont été organisées. Le PAP rend hommage au Bureau précédent, notamment à son ancien Président, Dr Moussa Idriss Ndele, non pas uniquement pour son excellent leadership mais aussi pour son action personnelle au service des populations, parce qu'il s'est volontairement retiré au terme de son mandat de trois ans.

28. Les membres du Bureau nouvellement élu sont :
- i. Honorable Bethel Nnaemeka Amadi (Nigeria) - Président
 - ii. Honorable Roger Nkondo Dang (Cameroun) - Premier Vice-président
 - iii. Honorable Mustafa El Gendy (Égypte) - Deuxième Vice-président
 - iv. Honorable Loide Lucky Kasingo (Namibie) - Troisième Vice-présidente
 - v. Honorable Juliana Kantengwa (Rwanda) - Quatrième Vice-présidente.
29. Le PAP se félicite du fait que deux membres du Bureau sont des femmes, parce que cela devrait bien permettre de promouvoir l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes du continent, comme prévu dans le Protocole du PAP.

IX. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANES

30. Le PAP reste fidèle à sa philosophie qui consiste à promouvoir des relations étroites entre les autres organes de l'Union africaine et son institution. Le PAP croit fermement qu'une bonne gouvernance interne de l'Union, à travers une collaboration entre les organes permettra d'améliorer la gestion des ressources de l'Union.
31. En accord avec la philosophie susmentionnée, le PAP a organisé une retraite complémentaire avec le COREP en mars 2012 à Nazareth en Éthiopie. Les affaires en suspens lors de la retraite de 2010 ont été débattues et de nouvelles propositions pour consolider les relations entre les deux organes ont été examinées. À la fin des débats, il a été convenu que les bureaux des deux organes se retrouvent annuellement, pour débattre de questions d'intérêt commun.
32. Le PAP travaille également étroitement avec la Cour africaine de justice, la CAfDHP, la CADHP, le NEPAD, le MAEP et l'ECOSOCC pour davantage resserrer les liens. À plusieurs sessions du PAP, les Présidents des organes de l'UA ont été invités pour transmettre des messages d'amitié et de solidarité. Actuellement, le PAP est en train de prévoir la tenue d'une réunion entre les organes, afin de réfléchir sur les moyens d'améliorer la gouvernance interne de l'Union.
33. Les divisions de la stratégie et de la planification de la Commission de l'UA ont fait part de leur intention de travailler avec tous les organes, afin de concevoir une planification stratégique commune. À travers le bureau de son vice-président, la Commission de l'UA a assisté le PAP en détachant du personnel dans les domaines

importants et au moment opportun. Au cours de l'année 2011, le cabinet du Conseiller juridique de la Commission de l'UA à travaillé avec le PAP en tant que facilitateur des ateliers portant sur les questions juridiques. Ce cabinet a constamment travaillé avec le PAP pour statuer sur les questions de discipline, tout en offrant au besoin son expertise juridique. Le PAP s'efforcera d'approfondir ces relations entre les organes, afin de favoriser un fonctionnement efficace de l'Union.

X. CONFÉRENCES SPÉCIALES

Forum mondial des parlementaires de la diaspora africaine

34. Lors du Sommet de juillet tenu à Kampala en Ouganda, la Conférence a décidé d'abriter le Sommet mondial de la diaspora africaine. Cette décision a été réitérée par la Conférence lors du Sommet de janvier 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie). Au Sommet de l'UA tenu en juillet à Malabo en Guinée équatoriale, dans son rapport, le PAP a demandé au Comité exécutif de soutenir la décision de la Conférence d'abriter le Sommet de la diaspora, en organisant un Forum mondial des parlementaires de la diaspora africaine. En effet, le Conseil exécutif a approuvé la demande du PAP d'organiser un Forum mondial des parlementaires de la diaspora, équivalent au Sommet de la diaspora.
35. Pour les préparatifs du premier Forum, le 16 février 2012 dans le bureau de la Mission de l'UA à New York, le PAP a organisé une réunion préparatoire, en étroite collaboration avec le bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique et la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations unies. La réunion préparatoire a permis de discuter de l'aspect du premier Forum, du programme, des participants, de la logistique, des questions budgétaires et de financement ainsi que des résultats escomptés.
36. Du 22 au 23 mai 2012, le Parlement panafricain a abrité le premier Forum mondial des parlementaires de la diaspora africaine à son siège, sis à Midrand en République d'Afrique du Sud. Dr. Julius W. Garvey l'invité d'honneur a honoré la rencontre de sa présence. Elle a réuni 70 membres de Parlements de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud, de l'Europe, des Caraïbes et de certains Parlements nationaux ayant des commissions se consacrant à la question de la diaspora africaine. Au moins 150 membres du Parlement panafricain ont assisté à la réunion.
37. Par la suite, le Parlement panafricain a demandé au Dr. Julius W. Garvey de conduire la délégation du Forum mondial des parlementaires de la diaspora africaine au Sommet des chefs d'État pour le Sommet mondial de la diaspora

africaine, qui s'est tenu le 25 mai 2012 à Johannesburg en Afrique du Sud. La délégation était composée des parlementaires et experts de la diaspora désignés ci-dessous:

- i. Honorable Bethel N. Amadi – Premier Vice-président du PAP
- ii. Honorable Hammi Laroussi - Troisième Vice-président du PAP
- iii. Honorable Dos Santos Luiz Alberto – Vice-président de la Chambre basse, Leader du groupe des parlementaires de la diaspora (Brésil)
- iv. Honorable Gerda Gosepa – Président du Mouvement d'indépendance de Curaçao
- v. Honorable Abike Dabiri-Erewa – Président de la commission de la diaspora à la Chambre des députés du Nigeria
- vi. Évêque-Révérend Dr Audley Neville James – Président des anciens, conseil de la Région 6 de l'UA, Canada Foundation
- vii. Maître Zwelethu L. Madasa – Secrétaire général du Parlement panafricain

38. La réunion s'est achevée avec l'adoption d'une déclaration. La Déclaration a résumé les grandes lignes de la réunion et souligné les mesures à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années ; un mécanisme de suivi a été également mis en place pour contrôler la mise en œuvre des mesures et évaluer l'impact du projet de la diaspora. L'idée d'une délégation parlementaire commune a été adoptée et les participants ont convenu de se rencontrer deux fois par an, en marge des Sommets de l'Union africaine.

Conférence des Présidents des Parlements et des Sénats d'Afrique

39. La Conférence des Présidents des Parlements et des Sénats d'Afrique s'est tenue en octobre 2011 et deux personnalités l'ont honorée de leur présence, à savoir Son Excellence Jerry John Rawlings le conférencier, et le haut Représentant de l'UA pour la Somalie qui a saisi l'occasion pour informer la conférence sur la famine en Somalie.

40. La Conférence a examiné le rapport de la position de l'Afrique sur les changements climatiques et les préparatifs du COP17; elle a fait des recommandations sur un certain nombre de questions, y compris la sensibilisation sur les objectifs du Réseau mondial des femmes pour le pouvoir (Global Power Women Network), une initiative visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux femmes et aux enfants.

41. Les Présidents ont également décidé que tous les Présidents conscientisent les Parlements nationaux pour qu'ils prennent position en faveur des principes de

Kyoto, mettent en place une commission sur l'adaptation et se préoccupent des engagements financiers à l'égard de l'Afrique.

42. Les Présidents ont ensuite décidé d'adopter la résolution accordant la priorité à la politique et au budget de soutien pour la mise en œuvre des décisions des Sommets de l'Union africaine, en particulier la décision du Sommet de juillet 2011 à Malabo dont le thème était "Accélérer l'autonomisation de la jeunesse pour un développement durable" ainsi que la décision du Sommet de 2010 à Kampala qui avait pour thème "Des actions pour la santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique".

Conférence des femmes de 2011

43. La Conférence des femmes qui s'est tenue du 29 au 30 septembre 2011 avait pour thème "***Stratégies pour la promotion de la Paix, la Justice et la Sécurité pour les femmes en Afrique***".

44. La plateforme a adopté le slogan "***Non à la guerre sur le continent africain***". Elle a mis l'accent sur la nécessité de développer les capacités des femmes dans les domaines du maintien de la paix, de la gestion des conflits et leur participation aux activités politiques. Elle a également exigé la création d'une association d'anciennes femmes parlementaires pour la paix, la justice et la sécurité en Afrique, qui sera coordonnée par le Réseau des femmes parlementaires du Parlement panafricain et qui travaillera dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays de l'Amérique latine.

45. La plateforme a également décidé de mettre en place en Afrique une structure de femmes pour la paix dénommée ***L'Initiative des femmes africaines pour la paix (IAWP)*** sous les auspices du Parlement panafricain; elle aura essentiellement pour tâche la promotion de la démocratie, la paix et la sécurité et demandera l'aide d'institutions internationales telles que l'Union africaine, les Nations Unies et la Banque mondiale.

Réunion consultative des Secrétaires généraux des Parlements nationaux/Assemblées nationales de 2011

46. Pour la première fois dans son histoire, le PAP a organisé la première réunion consultative des Secrétaires généraux à laquelle ont participé les Secrétaires généraux des Assemblées nationales/Parlements nationaux et des Parlements régionaux d'Afrique. Cette réunion s'est tenue en octobre 2011 avant la Conférence annuelle des Présidents des Parlements et Sénats d'Afrique.

47. La réunion a servi de plateforme aux Secrétaires généraux des Parlements nationaux et des Parlements régionaux pour discuter et partager leurs expériences sur un certain nombre de questions administratives.

48. La réunion était axée sur un certain nombre de questions parmi lesquelles on peut citer les suivantes :

- La mise en place d'un mécanisme de suivi pour les rapports du PAP aux Parlements nationaux et régionaux, sur les priorités continentales et régionales ;
- Les cadres parlementaires pour la ratification et l'internalisation des décisions et politiques de l'UA ;
- Les cadres parlementaires pour contrôler la ratification des décisions de l'UA ;
- Un examen annuel des meilleures pratiques et des défis rencontrés par les Parlements dans la ratification et la mise en œuvre des normes et instruments juridiques de l'UA ;
- Les rapports sur les processus d'harmonisation ;
- Les modèles de législation exigeant une ratification et une internalisation ;
- Les méthodes de vulgarisation des décisions de l'Union africaine ;
- Les modalités au niveau national, à travers les Commissions parlementaires et les membres compétents du Parlement panafricain pour examiner régulièrement les décisions de l'UA et prendre les mesures qui s'imposent.

49. Les Secrétaires généraux des Parlements ont décidé de faire de cette réunion une rencontre annuelle.

XI. RECOMMANDATIONS

50. À la lumière de ce qui précède, à travers les recommandations suivantes, le PAP voudrait que :

- i. le Conseil exécutif soutienne l'adoption du Protocole révisé du PAP, en accord avec les décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence et demande un examen urgent du Protocole, afin de permettre au PAP de mieux jouer son rôle qui est de renforcer la démocratie parlementaire sur le continent africain.
- ii. le Conseil exécutif soutienne l'adoption de l'organigramme du PAP, comme proposé par le COREP, en accord avec les décisions antérieures du Conseil exécutif, recommandant vivement au COREP de finaliser ledit organigramme.
- iii. le Conseil exécutif fasse en sorte que soient appliquées ses décisions antérieures recommandant au COREP de faire des propositions sur le

traitement des membres du Parlement, selon les Statut et Règlement du personnel de l'Union. Nous demandons également que la procédure budgétaire au sein de l'Union soit améliorée, en adoptant une procédure rapide et inclusive qui permet la participation effective de l'organe dont le budget est examiné pour approbation par le COREP.

- iv. pour ce qui concerne les missions d'observation des élections de l'UA, le PAP est informé de la décision de l'Assemblée de centraliser les missions d'observation des élections au sein de la Commission. Toutefois, il demande au Conseil exécutif d'initier une procédure de révision de cette décision, pour permettre au PAP indépendamment de s'acquitter de ce mandat et de fournir des rapports sur ses missions en conséquence.
- v. cette recommandation est justifiée par le fait que l'observation des élections fait partie des rôles essentiels dévolus aux parlements (dans ce cas le PAP) et que le principe de la séparation des pouvoirs et responsabilités doit se refléter dans cette procédure, afin de permettre une promotion rapide et efficace de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme sur le continent africain.

51. Excellences, le rapport susmentionné représente les modestes activités entreprises au cours de la période considérée. Le PAP est prêt à continuer à jouer le rôle qui est le sien, tel qu'il est stipulé dans l'Acte constitutif de l'UA. Toutefois, nous estimons que l'adoption des recommandations ci-dessus permettra au PAP de s'acquitter de son mandat de manière plus efficace et effective et par conséquent de réaliser les objectifs de l'UA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Report of the Pan-African Parliament (PAP)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4252>

Downloaded from African Union Common Repository